



Mairie de Lampaul-Guimiliau

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente le restaurant scolaire, ou le fera à la rentrée 2020

A remplir et à déposer en mairie pour une nouvelle inscription :

- ↳ **1 fiche de renseignements** par enfant, à retourner en mairie **avant le 15 août 2020**.

Les réservations se font sur **le Portail Famille via votre adresse mail** (merci de nous la communiquer).

- ↳ **Uniquement** pour les nouvelles inscriptions **ou en cas de changement de compte bancaire, en y joignant obligatoirement un RIB/IBAN :**
Un document SEPA à **télécharger sur le site de la commune** ou à **retirer en MAIRIE**, est à **remplir et à signer (+ RIB)**.

A consulter sur le site de la commune :

- ↳ **Le règlement intérieur (dont les articles 4 et 5 qui précisent les modalités d'inscription et du règlement des repas). Vous devez le lire attentivement** et le conserver.
- ❖ Si votre enfant a une **allergie alimentaire reconnue**, nous vous remercions de nous contacter **RAPIDEMENT** afin de mettre en place la procédure adaptée (dossier PAI).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Daniel LE BEUVANT,
Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires

N.B : Site de la Mairie : www.mairie-lampaul-guimiliau.fr